

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
POUR LA CONSTRUCTION
ET LA GESTION
D'UNE PISCINE**

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
2008**



SOMMAIRE

1 -	Présentation du Syndicat	3
A-	Composition.....	3
B-	Création – Durée – Objet.....	3
C-	Mode de gestion	3
2 -	Activité administrative du Syndicat	3
A-	Le Comité Syndical.....	3
B-	Le Bureau	4
C-	Le renouvellement du Comité Syndical en 2008.....	4
3 -	Vie financière du Syndicat.....	5
A-	Compte Administratif 2008	5
B-	Affectation du résultat comptable de la section de fonctionnement	5
C-	Cotisations des communes membres	5
D-	Analyse de l'exploitation de l'année 2008.....	5
4 -	Activité sportive de la Piscine.....	7
A-	Natation scolaire.....	8
B-	Le Club Nautique de l'Ouest et le Cercle des Nageurs de l'Ouest	8
C-	Autres activités.....	8
D-	Poséidon	9
5 -	Principaux aspects de l'année 2008.....	9
A-	Le site Internet de la Piscine	9
B-	Equilibre financier de l'exploitation – Réflexion pour l'avenir.....	9

Rapport établi par le Président de l'Établissement Public, conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales transposant l'article 40 de la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la coopération intercommunale.

1 - Présentation du Syndicat

A- Composition

Le Syndicat est composé de 7 communes : Aigremont, Chambourcy, Mareil-Marly, Marly-le-Roi, Le Pecq, Saint-Germain-en-Laye, Le Vésinet.

Le chiffre officiel de la population de ces communes est de 103 441 habitants au 1^{er} janvier 2009.

B- Création - Durée - Objet

Créé par arrêté préfectoral en date du 8 avril 1961, il était au départ un Syndicat d'études et comptait 8 communes. En 1964, il se transforme en Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine. Il prend sa forme actuelle à 7 communes en février 1967.

Ce Syndicat a été créé pour une durée illimitée.

La Piscine a été ouverte le 4 janvier 1970.

C- Mode de gestion

La Piscine est gérée directement par le Syndicat.

Cependant, l'exploitation du Bar Restaurant fait l'objet d'une procédure de délégation de service public. À l'issue d'une nouvelle procédure, un nouveau contrat a pris effet le 1^{er} juillet 2006. Compte tenu d'une météo des plus défavorables en 2007, les recettes du bar restaurant n'ont pas atteint les résultats escomptés. Ainsi, en février 2008 le Comité Syndical passait un avenant avec le délégataire afin d'indexer la redevance sur les recettes et non plus sur un montant fixe.

2 - Activité administrative du Syndicat

A- Le Comité Syndical

L'année 2008 a compté six séances du Comité Syndical ; en règle générale il y a cinq séances par an. 2008 était une année de renouvellement des délégués suite aux élections municipales :

- le 12 février 2008, pour un avenant sur la redevance du délégataire du bar restaurant, un avenant au marché de travaux d'extension de la salle de remise en forme, un déplafonnement exceptionnel des heures supplémentaires pour assurer la continuité du service public avec le personnel en place en cas d'arrêts maladie ou de manifestations exceptionnelles et le budget primitif 2008,
- le 14 avril 2008 pour l'installation du nouveau Comité Syndical et l'élection des membres du bureau, le Comité ayant accepté le principe que chaque commune soit

représentée au Bureau, un poste d'assesseur est laissé vacant en l'absence de la commune de Marly-le-Roi,

- le 15 mai 2008 pour les actes relatifs aux délégations, la désignation sur le poste d'assesseur laissé vacant lors de la réunion précédente, l'adoption du règlement intérieur, les délégations accordées par le Comité au Président et Vice-Présidents, les indemnités de fonction, la désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres, de la Commission de Délégation de Service Public et de la Commission Consultative des Services Publics Locaux et en questions diverses une présentation des statistiques de fréquentation de la Piscine,
- le 2 juin 2008 pour les actes relatifs aux délégations, le Compte Administratif et le compte de gestion 2007, l'affectation du résultat 2007, et en questions diverses les remerciements à M HERVOUET pour la conception et le suivi du site Internet de la Piscine ainsi que la volonté du CNO de gérer un bassin de 50 m construit avec des fonds privés,
- le 29 septembre 2008 nouvelle affectation du résultat suite à une erreur matérielle, modification des durées d'amortissement, adhésion au groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures, budget Supplémentaire 2008, en questions diverses, il est abordé la nécessité d'un audit technique et fonctionnel de la piscine,
- le 18 décembre, pour les actes relatifs aux délégations, le lancement de la procédure de délégation de service public, la décision modificative n° 2, la fixation des tarifs 2009.

B- Le Bureau

Le Bureau du Syndicat n'a pas eu à se réunir en 2008.

C- Le renouvellement du Comité Syndical en 2008

Suite aux élections municipales de mars 2008, de l'installation du maire et de ses adjoints dans chaque commune, les délégués aux différentes instances de coopération intercommunale ont été désignés par délibération de chaque Conseil Municipal.

Les statuts du Syndicat précisent, en son article 6, que le Bureau Syndical est composé, outre son Président, de trois Vice-Présidents, d'un secrétaire et de quatre assesseurs.

Après avoir élu, en son sein, Monsieur Emmanuel LAMY (Maire de Saint-Germain-en-Laye) comme Président, le Conseil Syndical a procédé à l'élection des autres membres du bureau ainsi constitué :

- Premier Vice-Président : Monsieur Gilbert DIJON (Maire d'Aigremont).
- Deuxième Vice Président : Monsieur Philippe FAISSEAU (Maire Adjoint Chambourcy).
- Troisième Vice-Président : Monsieur Philippe PIVERT (Maire Adjoint de Saint-Germain-en-Laye).
- Secrétaire : Monsieur Pierrick FOURNIER (Conseiller Municipal Le Pecq)

Et quatre assesseurs :

- Monsieur Abel VINTRAUD (Maire Adjoint Le Vesinet).
- Madame Catherine PETIT (Conseillère Municipale Mareil-Marly).
- Madame Catherine RAMAIN (Conseillère Municipale Le Pecq).
- Monsieur Benoît BURGAUD (Maire Adjoint Marly-le-Roi).

3 - Vie financière du Syndicat

A- Compte Administratif 2008

L'exercice 2008 fait ressortir les résultats suivants :

- en **section d'investissement** :
 - ✓ une réalisation de **dépenses** de **497 274,97 €** et des restes à réaliser pour un montant de 630 978,96 €
 - ✓ une réalisation de **recettes** de **82 089,40 €** ; ajoutés au résultat antérieur reporté qui était de 669 573,86 €, le total des recettes est donc de 751 663,26 €,
 - ✓ un **excédent brut** de **254 388,29 €** et un excédent de 25 797,11 € compte tenu des restes à réaliser.
- en **section de fonctionnement** :
 - ✓ une réalisation en **dépenses** de **2 131 506,60 €**
 - ✓ une réalisation en **recettes** de **2 009 223,70 €** qui, ajoutée aux 181 214,94 € d'excédent antérieur reporté, donne un total de 2 190 438,64 €,
 - ✓ un **excédent** de fonctionnement de **58 932,04 €**.

B- Affectation du résultat comptable de la section de fonctionnement

Le Comité Syndical a décidé d'affecter le résultat comptable de la section de fonctionnement comme suit :

- **section de fonctionnement** : **58 932,04 €**

C- Cotisations des communes membres

Les cotisations appelées au Budget Primitif 2008 auprès des communes membres ont été réévaluées ; elles étaient restées inchangées de 1999 à 2007, en dehors de l'arrondi (inférieur) lié à la conversion en euro :

- Saint-Germain-en-Laye, représentant 60 % de la participation : 417 099,15 €
- pour les six autres communes, les 40 % restants représentant 4,70 € par habitant, soit un total de 278 066,10 €.

D- Analyse de l'exploitation de l'année 2008

Globalement les dépenses de la section de fonctionnement sont en hausse importante de 11,48% par rapport à l'année 2007, et les recettes accusent une baisse de 4 % malgré la hausse des cotisations des communes.

- les **dépenses d'exploitation** se répartissent globalement entre :
 - ✓ les frais de personnel, permanent et saisonnier pour **64,55 %** des dépenses réelles de fonctionnement (66,89% en 2007, 68,01% en 2006, 69,74 % en 2005.); ces charges sont relativement constantes ; elles correspondent aux contraintes réglementaires de surveillance du bassin et à la diversité des postes à pourvoir pour l'accueil de la clientèle (caisse, vestiaires, entretien, service technique, gardiennage de nuit) ; elles sont également liées à la très grande amplitude de fonctionnement qui représente plus de 80 heures par semaine,
 - ✓ les frais de structure (fluides, entretien, fonctionnement courant, sécurité) pour **33,25 % (30,51% en 2007, 31,90 % en 2006, 29,70 % en 2005)** ; Ces comptes ont explosé en 2008 avec +21,47% par rapport à 2007. La variation est liée à l'augmentation importante de l'électricité et du gaz et à la facturation de l'eau, dans laquelle interviennent de nouvelles redevances au profit de l'Agence de l'Eau (+40%),
 - ✓ le reste des dépenses concerne quelques charges de gestion courante (chapitres 65 et 67) et la dotation aux amortissements (chapitre 68) ;
 - ✓ il est rappelé que la Piscine n'a plus d'endettement,
 - ✓ le fonctionnement de la Piscine est donc assez régulier d'une année sur l'autre.

- les **recettes d'exploitation** sont fournies par :
 - ✓ les usagers (produit des entrées à la Piscine, au Centre de Mise en Forme, participations des Lycées et Collèges, Centres de Loisirs et entrées diverses) pour **1 246 997,51 € soit 62,06 %** des recettes réelles de l'exercice (1 206 403,38 € soit 65,70% en 2007, 1 332 395,53 € soit 66,78 % en 2006, 66,78 % également en 2005) ; l'année 2008 constate une petite augmentation de 40 594,12 € par rapport à 2007, alors que nous avons constaté une baisse sur les deux dernières années (2007 et 2006).
 - ✓ les participations des communes, 700 978,80 € soit **34,89%** des recettes de l'année,

Après une année 2007 déficitaire de 75 710,08 €, l'année 2008 constate également un déficit de 122 282,90 €, l'excédent de 58 932,04 € n'a pu être réalisé qu'avec la reprise de l'excédent antérieur reporté.

On constate que, si les dépenses de fonctionnement sont régulières, les recettes sont tributaires de la saison d'été qui apporte, en fonction de la météo, une fréquentation plus ou moins importante. Globalement les recettes des entrées à la Piscine représentent environ 2/3 des recettes globales de fonctionnement et la participation des communes, environ 1/3.

En revanche, le budget primitif ne permet pas de prévoir d'autofinancement vers la section d'investissement ; les travaux sont financés par les excédents des « bonnes » années de recettes.

4 - Activité sportive de la Piscine



Les activités encadrées proposées par la Piscine sont les suivantes :

- L'activité bébés-nageurs,
- Centre de mise en forme : musculation, cours de gymnastique, sauna et hammam.

Par l'Association des Maîtres nageurs :

- La natation publique,
- L'apprentissage de la natation et perfectionnement,
- Les canetons et canards de 4 à 6 ans,
- L'école de natation, perfectionnement de 6 à 15 ans,
- L'entraînement natation préparation BAC,
- L'école de natation adulte,
- L'aquagym.

Par le Club des nageurs de l'Ouest :

- L'école de natation,
- La natation sportive,
- La natation Maîtres,
- Water-polo,

Par le Club Nautique de l'Ouest :

- La nage avec palmes,
- La plongée sous-marine,
- La plongée en scaphandre,
- La biologie sous marine,
- L'archéologie sous marine,
- L'apnée



A- Natation scolaire

Chaque année scolaire, de mi-septembre à fin mai, la Piscine accueille des classes maternelles de grande section, des classes primaires, C.P. et C.E.1 ainsi que les collèges et lycées, soit environ 3 500 élèves par semaine.

Pour les classes primaires, l'apprentissage de la natation est effectué par les maîtres-nageurs de la Piscine. Cette activité fonctionne avec 5 MNS qui enseignent et 3 qui surveillent.

Depuis l'année 2003, le Syndicat n'appelle plus de participation auprès de ses communes membres pour la natation scolaire de leurs élèves.

B- Le Club Nautique de l'Ouest et le Cercle des Nageurs de l'Ouest

L'ancienne association CNO est scindée en deux entités. Elles utilisent les installations de la Piscine pour leurs activités et leurs entraînements, tous les soirs de 17h30 à 20h30 sur 3 lignes d'eau, puis de 20h30 à 22h30 sur l'ensemble du bassin ainsi que le matin de 7h30 à 9h.

Les résultats sportifs du Cercle des Nageurs de l'Ouest sont d'un haut niveau. Une compétition internationale est organisée avec un vif succès chaque année.

C- Autres activités

Des créneaux sont également réservés le matin de 7h à 9h pour l'entraînement des pompiers, gendarmes et militaires.

Le personnel de la Piscine se mobilise chaque année en septembre en apportant son concours dans l'organisation d'un Triathlon au cours de l'opération « Les Virades de l'Espoir » pour la recherche contre la mucoviscidose, en décembre pour l'organisation du Triathlon du Téléthon qui réunit 336 concurrents et des « Marches de l'espoir ».

En mars une journée « Nager pour vaincre le cancer » est également organisée au sein de l'établissement.



D- Poséidon

Depuis plusieurs années maintenant, la Piscine dispose du système dit Poséidon qui est un système de surveillance subaquatique. Des caméras, reliées à un logiciel informatique, surveillent en permanence le fond du bassin afin de détecter un corps inerte. Sitôt détecté ce genre de situation, une alerte sonore est lancée, avec visualisation à l'écran de la localisation de ce corps ce qui permet aux maître-nageurs de pouvoir intervenir immédiatement. Ces précieuses minutes évitent aux nageurs l'accident fatal.

C'est un apport considérable pour le personnel de la Piscine et en premier lieu pour le public qui est ainsi doublement sécurisé.

Ce système, en grande partie mis au point à la Piscine de Saint-Germain-en-Laye, est maintenant largement commercialisé dans de nombreuses piscines publiques et privées, en France et à l'étranger. Il a été complété, en 2006, par des caméras aériennes pour couvrir l'ensemble du grand bassin ; jusqu'à présent, seule la fosse, qui présente les risques majeurs, était couverte par des caméras subaquatiques..

5 - Principaux aspects de l'année 2008

A- Le site Internet de la Piscine

Ce site a été mis en œuvre par le directeur adjoint de la Piscine en coordination avec le Président quant à l'architecture générale et à la nature des informations présentes.

Ce site www.piscine-stgermain.com détaille, pour ses visiteurs, les activités, les horaires et tarifs, décrit les projets, permet une inscription en ligne, pour l'épreuve du Triathlon par exemple, montre des photos de l'établissement ou des événements et permet, par le biais d'une messagerie, des échanges entre les usagers et la direction.

Il est en lien avec les sites de chacune des communes membres du Syndicat.

B- Equilibre financier de l'exploitation - Réflexion pour l'avenir

Les exercices 2007 et 2008 ont été deux années déficitaires : les recettes sont restées modestes en raison de mauvaises conditions climatiques et on a subi un alourdissement de certaines dépenses difficilement compressibles.

En 2006, un groupe de travail a réfléchi aux orientations à donner pour les années à venir : programme d'investissement, développement des activités, projet de bassin supplémentaire, ...

Les communes sont unanimement d'accord pour maintenir l'établissement en bon état de fonctionnement et réaliser les travaux nécessaires pour y parvenir. En revanche des projets plus ambitieux, comme la création d'un bassin supplémentaire, ne recueillent pas à priori d'avis favorable de l'ensemble des communes. Le surcoût est considéré comme trop important au regard des compensations qui pourraient être obtenues.

En 2008, le centre de remise en forme a été agrandi. Pour les travaux plus conséquents, le Syndicat a décidé de procéder à un audit pour maîtriser l'état du bâtiment et les travaux indispensables à son maintien en état. En outre, un audit doit être effectué pour cibler les améliorations à apporter ainsi que les éventuels services nouveaux à mettre en œuvre pour fidéliser, voire augmenter la fréquentation.

Ces audits sont en cours de réalisation.

En conclusion :

- L'activité de la Piscine et de ses installations est relativement régulière d'une année à l'autre sous réserve des conditions climatiques d'été qui influent énormément sur la fréquentation,
- La participation des communes membres du Syndicat s'est maintenue au même niveau de 1999 à 2007; elle correspond essentiellement à la mission de service public que représente l'apprentissage de la natation aux élèves qui n'est pas re-facturée aux communes ; il est précisé que, pendant les périodes de natation scolaire, le bassin n'est pas ouvert au public ; compte tenu du mauvais résultat 2007, les cotisations pour 2008 ont dû être relevées pour pouvoir équilibrer le budget ; le montant pour les six communes (hors Saint-Germain-en-Laye) a été fixé à 4,70 €, retrouvant ainsi le niveau de cotisation de l'année 1990 ; Saint-Germain-en-Laye participe à elle seule à hauteur de 60% ; l'année 2009 a dû faire l'objet d'une nouvelle augmentation,
- Les tarifs de la Piscine et du Centre de Mise en Forme sont fixés chaque année pour suivre l'évolution des coûts de gestion de l'établissement, sans alourdir de façon excessive le recours aux contribuables,
- Les élus du Syndicat ont à cœur de maintenir une structure en bon état de fonctionnement, d'assurer la sécurité maximale, aussi bien dans le bassin que dans l'enceinte en général, de répondre aux demandes de la clientèle tout en gardant un coût de fonctionnement raisonnable,
- Les associations accueillies complètent les activités propres de la Piscine en offrant des services supplémentaires, sportifs ou de loisirs.